



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

Délibération n° 46 - 2026 /MK

**Désignation des délégués suppléants du conseil municipal pour
l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.**

DATE DE CONVOCATION 30 mai 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	: 35
PRÉSENTS	: 26
ABSENTS	: 09
PROCURATIONS	: 04
VOTANTS	: 30
ABSTENUS	: 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de la Commune de Kourou, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Michael RIMANE, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michael RIMANE, Mme Claudine RINGUET, M. Enrico BERTHIER, Mme Keila DE PAIVA, M. Albert Frank SAMUELS, Mme Stelly FERNAND-LAURENCIN, Mme Marie-France BANGO, M. Gilles DUFAIL, Mme Myriam SENES, M. Laurent SALINIER, M. Jean-Paul TONY, M. Jean-Marc BLAIZOT, M. Eric LOUIS, Mme Juliette MONTABORD, Mme Renata BRAGANCE, Mme Ruanny CANTAO DIAS, Mme Inès LINDOR, Mme Karine MONNERA, Mme Christelle PANSA, M. Joseph DORCENA, M. Jean-Aubéric CHARLES, Mme Françoise FREDOC, Mme Micheline ANTOINETTE, Mme Marlène MABIE, M. Davy RIMANE, Monsieur Jean-Etienne ANTOINETTE.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Benjamin ZULEMARO, M. Frédéric LLADERES, Mme Mathilde LUBIN, M. Bernard BIREBENT, M. Mafait SEIDE, Mme Martine PAPAIX, M. François RINGUET, M. Salim FOUHANE, Mme Laura RINGUET ;

PROCURATIONS :

M. Benjamin ZULEMARO a donné pouvoir à Mme Karine MONNERA.
M. Bernard BIREBENT a donné pouvoir à Mme Claudine RINGUET.
M. Frédéric LLADERES a donné pouvoir à M. Michael RIMANE.
Mme Martine PAPAIX a donné pouvoir à Jean-Aubéric CHARLES.

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

Au vu de l'application des articles L. 2121-14 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

Mme Claudine RINGUET a été nommée à cette fonction qu'elle a acceptée.

Préfecture de la Guyane

DGSRC / DIC

Service des titres et de la vie démocratique

Elections

**Rue Fiedmond - BP 7008
97307 Cayenne Cedex**

Désignation des délégués suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

(Rapport n° 2026 – 01 – 05 R/MK).

En application du décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 et conformément aux dispositions du code électoral relatives à la composition du collège électoral sénatorial, notre conseil municipal est appelé à procéder à la désignation des délégués suppléants qui représenteront la commune lors de cette élection.

La commune de Kourou comptant plus de 9 000 habitants et moins de 30 000 habitants, l'ensemble des conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit au collège électoral sénatorial.

Dans cette configuration, le conseil municipal n'a pas à élire de délégués titulaires mais uniquement les délégués suppléants destinés à remplacer, le cas échéant, les délégués empêchés, ceux ayant perdu leur qualité d'électeur sénatorial ou encore les élus appelés à siéger au sein du collège électoral à un autre titre.

Conformément à l'arrêté préfectoral fixant le nombre de représentants de chaque commune, il appartient au conseil municipal d'élire neuf (9) délégués suppléants.

Cette élection se déroule :

- au scrutin secret ;
- à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ;
- sans panachage ni vote préférentiel ;
- sur des listes de candidats respectant l'alternance entre les femmes et les hommes.

Les listes de candidats devront être déposées auprès du maire avant l'ouverture du scrutin.

Il vous est donc proposé de procéder, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, à l'élection des neuf délégués suppléants du conseil municipal appelés à participer au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Je vous invite en conséquence à procéder à cette désignation.

**Préfecture de la Guyane
DGSRC / DIC**

Service des titres et de la vie démocratique

Elections

Friedmond - BP 7008

Guayenne Cedex

Délibération portant sur la désignation des délégués suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° R03-2026-05-27-00004 du 27 mai 2026 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués titulaires et suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

VU le rapport de présentation n° 2026-01-05 R/MK relatif à la désignation des délégués suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

CONSIDÉRANT que la commune de Kourou compte 25 026 habitants ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions du Code électoral, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de procéder uniquement à l'élection de neuf (9) délégués suppléants ;

CONSIDÉRANT que cette élection a lieu au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

APRÈS constitution du bureau électoral ;

APRÈS dépôt et enregistrement des listes de candidats ;

APRÈS avoir procédé aux opérations de vote ;

PREND ACTE que les trente-cinq (35) conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit au collège électoral sénatorial ;

PROCLAME les résultats du scrutin comme suit :

Liste n°1 : Liste unique

Nombre de suffrages obtenus : 30

Sont proclamés élus délégués suppléants, dans l'ordre de présentation des listes et conformément à la répartition des sièges résultant de l'application de la règle de la plus forte moyenne :

- Monsieur CHOCHO Jean-Robert
- Madame PANSA Mariette
- Monsieur BURLOT Denis
- Madame GUEIT Oli-Katiuscia
- Monsieur RINGUET Carl
- Madame ANDRE Annick
- Monsieur CHOCHO Jean-Robert
- Madame LETARD Line
- Monsieur LAGUERRE Paulin

DIT que le procès-verbal des opérations électorales sera établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

DIT que les résultats ainsi que l'ensemble des pièces afférentes aux opérations électorales seront transmis sans délai à Monsieur le Préfet de la région Guyane.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique le 5 juin 2026.

Pour extrait conforme à l'original.

Kourou, le 05 juin 2026

Le Maire,

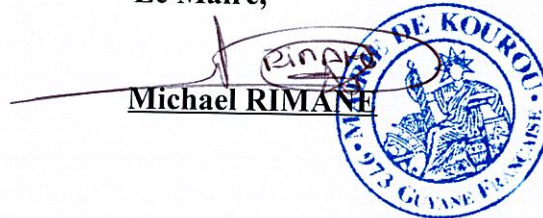
Michael RIMANE



Le Maire de la Ville de Kourou soussigné
Certifie que la présente délibération
A été transmise au Préfet de la Guyane
Le 5 juin 2026
Et publiée le

Le Maire,

Michael RIMANE



Préfecture de la Guyane
DGSRC / DIC

Service des titres et de la vie démocratique
Elections
Rue Fiedmond - BP 7008
97307 Cayenne Cedex

**LISTE DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS
SÉNATORIALE :
« LISTE COMMUNE KOUROU »**

1. Monsieur CHOCHO Victor

11 rue Martin Luther KING (Cariacou), 1^{er} ETG A droite, 97310 Kourou

Né le 12/12/1938 à Kourou (97)

2. Mme PANSA Mariette

Cité des 205, 3 avenue de l'Anse, 97 310 Kourou

Née le 9/02/1994

3. Monsieur Denis BURLOT

12 rue Jean Sébastien Bach, 97 310 Kourou

Né le 30/06/1965

4. Mme GUEIT Oli-Katiuscia

82 avenue GASTON MONNERVILLE, mob 14, 97 310 Kourou

Née le 27/05/1986

5. M. RINGUET Carl

5 cité GONFOLO, 97 310 Kourou

Né le 22/09/1976

6. Mme ANDRE Annick

42 rue Madame PAYÉ, Résidence Madame PAYE, Bâtiment H, 97 310 Kourou

Née le 05/06/1964

7. M. CHOCHO Jean-Robert

22 square Kikiwi (Oulapa), rue des cavaliers, 97 310 Kourou

Né le 08/01/1976

8. Mme LETARD Line

42 rue rue de l'université, 2 lacs, 97 310 Kourou

Née le 02/01/1973

9. M. LAGUERRE Paulin

31 rue Abel Azor (Manil), 97 310 Kourou

Né le 16/01/1981

Préfecture de la Guyane
DGSRC
Service des titres et de
l'Élect.
Préfecture de la Guyane
DGSRC / DIC
Service des titres et de la vie démocratique
Elections
Rue Fiedmond - BP 7008
97307 Cayenne Cedex